
Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district d'Autun qui fait passer le tableau de l'argenterie trouvée chez un émigré, annonce la vente de biens d'émigrés et l'offrande de six cavaliers, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district d'Autun qui fait passer le tableau de l'argenterie trouvée chez un émigré, annonce la vente de biens d'émigrés et l'offrande de six cavaliers, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 657;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31482_t1_0657_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Etat de l'argenterie, 24 vent. II].

NOMS DES COMMUNES	POIDS	OBSERVATIONS
<i>Canton de St-Yrieix</i>		
St-Yrieix-la-Montagne		A envoyé son offre séparément
Coussac-sans-culottes	11 marcs 2 onces	
Glandon	12 marcs 2 onces	
Quinsac	3 marcs 5 onces	
Larochette	5 marcs	
<i>Canton de Mont-les-Belles</i>		
Mont-les-Belles		A envoyé son offre séparément
Glanges	4 marcs 6 onces	
St-Vitte	1 marc 7 onces	
Laporcherie	8 marcs	
Meuzac	2 marcs	
<i>Canton de Magnac</i>		
Magnac		A envoyé son offre séparément
Vicq		idem
St-Priest-Ligoure	9 marcs	
Freissinet	3 marcs 5 onces	
Château-Chervix	3 marcs 6 onces	
<i>Canton de La Roche</i>		
La Rochelabeille	16 marcs	
Ladignac	7 marcs 4 onces 1/2	
La Meyze	3 marcs 7 onces	
Royère	4 marcs	
<i>Canton de Nexon</i>		
Nexon	19 marcs 2 onces	
Meilhac	6 marcs	
St-Martinnet	3 marcs	
Rilhac-Lastour		A envoyé son offre séparément
St-Hilaire-Lastour	4 marcs 3 onces	y compris un calice provenant
Janailhac	5 marcs 4 onces	d'une chapelle de particulier.
<i>Canton de Chalus</i>		
Pageas	2 marcs	
Chenevières	3 marcs	
Flavignac	6 marcs 3 onces	
Les Cars	5 marcs	
Et	2 marcs	Provenant de quelques patènes
		pesées séparément.
Total	153 marcs 3 onces 1/2	non compris celle des commu- nes qui ont envoyé séparé- ment.

26

L'agent national près le district d'Autun fait passer à la Convention nationale le tableau détaillé de l'argenterie trouvée chez un émigré, avec une somme de 1.500 liv.; il annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec succès et célérité, mais en petits lots, regardant cette manière plus conforme au vœu de la Convention, et plus avantageuse à la République et aux vrais sans-culottes: il marque le plus grand désir pour que la Convention s'oppose à la vente de ces biens par grandes parties. « Il y a quelques jours, dit-il, que la

Convention accorda mention honorable à la Société d'Autun pour un cavalier: il y a erreur dans cet article; c'est six cavaliers équipés et montés, qu'elle offre à la patrie. »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

27

Le directoire du district de Pons, département de la Charente-Inférieure, fait passer à la Convention l'état de l'argenterie, provenant

(1) P.V., XXXIII, 427.